

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE POUR L'ANNEE 2026-2027

Pour les personnes mineures (à remplir par le représentant légal):

Je soussigné(e)

demeurant à

donne l'autorisation pour (nom et prénom du mineur):

.....

à l'école de dessin de Sailly-Labourse de réaliser des photos, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre de l'activité et m'engage à ne pas diffuser des photos, des vidéos ou des captations numériques sur les réseaux sociaux.

Pour les personnes majeures:

Je soussigné(e):

demeurant à:

autorise l'école de dessin de Sailly-Labourse à réaliser des photos, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre de l'activité et m'engage à ne pas diffuser des photos, des vidéos ou des captations numériques sur les réseaux sociaux.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé"):

Les photos, vidéos et captations numériques pourront être exploitées et utilisées directement par l'école de Dessin dans le journal communal, dans l'exposition de la commune, ou sur le Facebook de Sailly-Labourse.

L'école de dessin, bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et s'engage à n'utiliser les photographies, les vidéos ou les captations numériques de la présente que dans les supports nommés ci-dessus.



École de Dessin

I.P.N.S - Ne pas jeter sur la voie publique



Fiche d'inscription

2026 - 2027



Dates pour les inscriptions

L'inscription à l'école de Dessin pourra se réaliser le jour des portes ouvertes les lundi 29 et mardi 30 juin à partir de 16h45, à la rentrée de septembre les lundi 7 et mardi 8 ou directement en mairie.

Il suffira de compléter le document ci-joint.

Lieux et horaires des cours

Pour les enfants, les cours se dérouleront à **l'école maternelle Claude Monet**, dans la salle à l'étage.

Les horaires selon l'âge:

- Enfants (6 à 8 ans): Le **mardi de 16h45 à 18h** (1h15 de cours)
- Enfants (9 à 11 ans): Le **lundi de 16h45 à 18h** (1h15 de cours)
- Adolescents (collégiens et lycéens): Le **lundi de 18h15 à 19h45** (1h30 de cours)
- Adultes: Le **mardi de 18h15 à 20h15** (2h de cours)

Les cours seront assurés par Monsieur Brasme Yoann. Il proposera entre autres la réalisation de BD, de Mangas, de l'illustration jeunesse, une initiation à l'art thérapie...

Tarifs

Enfants (6 à 8 ans): 50 euros par an pour les saillygeois, 60 pour les extérieurs

Enfants (9 à 11 ans): 50 euros par an pour les saillygeois, 60 pour les extérieurs

Adolescents (collégiens et lycéens): 80 euros par an pour les saillygeois, 100 pour les extérieurs

Adultes: 80 euros par an pour les saillygeois, 100 pour les extérieurs

Le règlement des inscriptions seront à effectuer à la trésorerie de Béthune, dès la réception du titre de recette.

Règlement (à signer)

- Toute absence à un cours devra être signalé par un SMS au professeur de Dessin.
- Il est impératif que chaque élève respecte les règles de travail et de comportement pour un bon déroulement des séances.
- L'usage du téléphone est interdit pendant les cours de dessin.
- Il est interdit de manger pendant le cours.
- Un vêtement de protection au nom de l'enfant (tee-shirt ou tablier) est nécessaire. Il pourra rester en classe.
- Toute information sera transmise par SMS ou par appel téléphonique de la part du professeur de Dessin.

Date: **Signature:**

Bulletin d'inscription à l'école municipale de Sailly-Labourse

Nom et Prénom de l'élève:

Date de naissance: / /

Adresse postale:

Adresse Mail:

Numéro de téléphone: / / / /

Noms, Prénoms et téléphones des responsables légaux (si enfant mineur):

1..... / / / /

2..... / / / /

Entourer votre choix de cours

**Enfants
6 - 8 ans**

**Adolescents
(collégiens/ lycéens)**

**Enfants
9 - 11 ans**

Adultes

Date: **Signature:**

Mention d'information obligatoire: La commune de Sailly-Labourse, dont le responsable de traitement est Madame le maire, Odile Gautier collecte et traite ses données à caractère personnel vous concernant dans le cadre d'une mission de service public afin de permettre la gestion des inscriptions à l'école de Dessin. Les données sont traitées par les services de l'école de Dessin et le prestataire Berger Levraut, et communiquées à SGC (Service Gestion Comptable) de Béthune. Elles sont conservées en mairie pour une période de 10 ans. Passé ce délai, elles seront détruites dans le cadre des règles légales de conservation prescrites par les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes {...} dans leurs domaines d'activité spécifiques (référence: DGP/SIAF/2014/006). Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une obligation légale ne s'y oppose pas. Pour exercer vos droits, en ligne via la plateforme dédiée sur le site <http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sailly-labourse>. Un formulaire papier de demande d'exercice de droits est également disponible en mairie. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile.